

Conclusions 2023 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

Guinée

En 2023, la Guinée a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement guinéen a adopté la loi relative à la lutte contre la traite des personnes en Guinée et les pratiques assimilées, qui renforce la protection des victimes, impose la création d'un fonds d'aide aux victimes et établit un comité de lutte contre la traite. L'Inspection du travail a augmenté d'au moins 46 % ses inspections sur les lieux de travail, lesquelles sont passées de 441 en 2022 à au moins 646 en 2023. Les organismes des forces de l'ordre ont également renforcé la sécurité et la surveillance des frontières en vue d'identifier les potentielles situations de traite des enfants. Par ailleurs, le gouvernement a élaboré et validé un plan d'action national sur trois ans pour lutter contre la traite des personnes et a organisé un atelier régional pour améliorer la coordination entre la Guinée, le Togo et la Côte d'Ivoire en matière de lutte contre la traite. Après une interruption de deux ans, les pouvoirs publics ont repris leurs transferts directs en espèces à la faveur des ménages en situation de pauvreté, une mesure qui contribue à réduire la vulnérabilité au travail des enfants. Bien que le gouvernement ait déployé des efforts significatifs dans tous les domaines pertinents au cours de la période visée par ce rapport, il ne respecte pas la norme internationale relative à l'âge minimum d'admission à l'emploi. Les protections juridiques guinéennes ne s'appliquent pas aux enfants ne bénéficiant pas d'une relation de travail officielle ou travaillant à leur compte, et elles autorisent les enfants de moins de 13 ans à effectuer des travaux légers. Par ailleurs, les pouvoirs publics ne sont pas dotés d'un mécanisme de coordination et d'une politique nationale leur permettant de lutter contre toutes les pires formes pertinentes de travail des enfants, et les programmes sociaux ne s'attaquent pas à l'ensemble du problème.

Les mesures suggérées ci-dessous – si l'État les appliquait – combleraient les lacunes identifiées par le département du Travail des États-Unis relatives à la mise en œuvre des engagements internationaux de la Guinée visant à éliminer les pires formes de travail des enfants.

Domaine	Mesure proposée
Cadre juridique	Relever l'âge minimum pour les travaux légers à 13 ans pour correspondre aux normes internationales et veiller à ce que les dispositions législatives concernant les travaux légers précisent les conditions et la durée où ils peuvent être entrepris.
	Veiller à ce que tous les enfants soient protégés par une législation relative à l'âge minimum d'admission à l'emploi, y compris ceux qui travaillent en dehors de relations de travail officielles et ceux qui sont à leur compte.
	Adopter une loi prévoyant un enseignement public gratuit jusqu'au premier cycle du secondaire.
Application	Veiller à ce que les pouvoirs publics mènent un nombre adéquat d'inspections du travail partout dans le pays.

Domaine	Mesure proposée
	<p data-bbox="461 239 1427 352">Dispenser aux responsables de l'application du droit du travail et des lois pénales une formation uniforme, notamment une formation initiale, des cours de recyclage et des ateliers sur les nouvelles lois.</p> <hr/> <p data-bbox="461 365 1427 478">Veiller à ce que des inspections du travail soient menées dans toutes les régions du pays, y compris dans le secteur agricole où l'on sait que le travail des enfants est présent, et publier les données d'inspection.</p> <hr/> <p data-bbox="461 491 1427 688">Veiller à ce que les inspecteurs du travail et les responsables de l'application du droit pénal, notamment la police mondaine de l'Office de protection du genre, de l'enfance et des mœurs, reçoivent les ressources humaines et matérielles appropriées pour faire respecter la législation sur le travail, notamment des fournitures de bureau, des véhicules et du carburant.</p> <hr/> <p data-bbox="461 701 1427 772">Publier des données complètes sur l'application de la législation du travail en précisant le nombre de sanctions prononcées et d'amendes perçues.</p> <hr/> <p data-bbox="461 785 1427 940">Publier des données sur les efforts en matière d'application du droit pénal afin de lutter contre les pires formes de travail des enfants, notamment le nombre d'enquêtes menées, d'infractions constatées, de poursuites lancées, de condamnations obtenues et de sanctions prononcées.</p>
Coordination	<p data-bbox="461 953 1427 1033">Créer un mécanisme de coordination pour la prévention et l'élimination de toutes les formes de travail des enfants.</p>
Politiques gouvernementales	<p data-bbox="461 1045 1427 1117">Adopter une politique qui s'attaque à toutes les pires formes pertinentes de travail des enfants.</p> <hr/> <p data-bbox="461 1129 1427 1255">Augmenter les investissements dans l'éducation et les mesures concrètes visant à mettre en œuvre le Programme décennal de l'éducation en Guinée et publier des informations sur ces mesures.</p>
Programmes sociaux	<p data-bbox="461 1268 1427 1486">Renforcer les initiatives visant à permettre à tous les enfants de recevoir une éducation par les mesures suivantes : éliminer les frais de scolarité et les coûts associés, améliorer les infrastructures scolaires, fournir des services de transports scolaires, protéger les élèves du harcèlement sexuel et de la violence à l'école, veiller à ce que les élèves qui tombent enceintes puissent poursuivre leur scolarité et augmenter le nombre d'écoles et d'enseignants.</p> <hr/> <p data-bbox="461 1499 1427 1570">Fournir à tous les enfants l'accès à l'enregistrement des naissances ou aux documents d'identité.</p> <hr/> <p data-bbox="461 1583 1427 1709">Mettre en place des programmes pour s'attaquer aux pires formes de travail des enfants, notamment dans l'agriculture, le travail domestique, la mendicité forcée, l'exploitation minière et les métiers des rues.</p>